



## PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

**Cabinet de la Préfète**  
Service régional et départemental  
de la Communication Interministérielle  
03.80.44.64.44

le 30 août 2017

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### VIGILANCE ORANGE – ORAGES

Météo France a placé le département de la Côte-d'Or ce mercredi 30 août 2017 en vigilance orange pour des orages localement violents.

Ces orages qui débiteront dans l'après midi vont être localement accompagnés de très fortes averses, de rafales de vents de 60 à 80 km/h, d'une forte activité électrique et d'un risque de grêle.

Ces orages, attendus jusqu'au milieu de la nuit, sur l'ensemble du département devraient plus particulièrement impacter la côte dijonnaise et la plaine de Saône.

#### ***Conseils et recommandations aux particuliers :***

Limitez autant que possible vos déplacements pendant cet épisode et évitez les promenades en forêts.

Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques, mettez à l'abri les objets sensibles au vent.

À l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour vous protéger des effets de la foudre, mettez en sécurité vos biens et abritez-vous hors des zones boisées.

Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau.

En cas de pluies intenses, ne descendez en aucun cas dans les sous-sols.

Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.